Un vague député de droite vient de proposer un amendement à la loi dite **« L'école de la confiance »** qui imposerait d'orner toutes les classes de ce pays d'un drapeau tricolore accompagné du drapeau européen et du refrain de l'hymne national. Amendement que le ministre s'est empressé d'adopter.

Cet acte déplorable constitue, ni plus ni moins, qu'un outrage à l'exigence de neutralité de l'État inscrite dans la loi elle-même et la négation de l'esprit de tolérance qui doit présider aux relations humaines en démocratie et particulièrement à l'école.

En effet voici ce que l'on peut lire sur les sites du ministère de l'Éducation nationale :

Le principe de neutralité du service public est le corollaire du principe d'égalité devant la loi consacré par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen […]. Le service public doit, par conséquent être assuré avec neutralité, c'est-à-dire sans considération des opinions politiques, religieuses ou philosophiques des fonctionnaires ou des usagers. (Les principes généraux de l'éducation – éduscol, site officiel du ministère).

Ou encore, sur education.gouv.fr :

L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves…

Et enfin, dans la Charte de la laïcité à l'école :

Les personnels ont un devoir strict de neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leur fonction.

La question vient alors d'elle même : installer des drapeaux dans les classes (ou, du reste, au fronton des écoles) et obliger les enfants à chanter un hymne est-ce exprimer une opinion politique ou philosophique ? La réponse également vient immédiatement : évidemment ! L'opinion ainsi exprimée tient en un mot : patrie.

Et le député en question n'hésite pas à formuler et à développer cette opinion devant les caméras par ces mots terribles et affligeants : «on doit apprendre aux enfants à aimer la patrie ».

Ce qui n'est rien d'autre que l'expression d'un opinion philosophico-politique.

Car, en effet, si je dis : la notion de patrie est une absurdité car nul ne choisit de naître ici plutôt que là, car nul acte volontaire, nulle détermination de ma part ne préside à ma naissance, si en outre j'invoque les mânes de Montaigne disant :

« On demandait à Socrate d'où il était, il ne répondait pas d'Athènes mais du monde. Lui qui avait son imagination plus pleine et plus étendue embrassait l'univers comme sa ville, jetait ses connaissances, sa société et ses affections à tout le genre humain, non pas comme nous qui ne regardons que sous nous.» (Essais, Livre I, chap. XXVI).

Ou celles de Montesquieu affirmant :

« Je suis nécessairement homme et je ne suis français que par hasard.»

Ou encore celles de Lamartine assurant que :

« L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie, la fraternité n'en a pas. »

Ou, enfin, celles de Jorge Luis Borges opinant que :

« Cette idée de frontières et de nations me paraît absurde. La seule chose qui peut nous sauver est d'être citoyen du monde. »

Si donc je considère tout cela, j'exprime bien une opinion que je peux résumer ainsi : la notion de patrie est une absurdité particulièrement menaçante pour le genre humain.

Mais alors l'inverse exprimé par ce député, l'amour de la patrie, mourir pour la patrie, etc. est bien, également, l'expression d'une opinion et la présence de drapeaux dans les classes est bien l'imposition permanente de cette opinion à l'esprit d'enfants au mépris de la neutralité inscrite dans la loi.

Plus gravement encore cette opinion imposée par des drapeaux dans la classe se convertit en dogme, en vérité d'État comme nous le signale le dictionnaire pédagogique de Ferdinand Buisson ouvert à l'entrée « neutralité » :

L'État enseigne sa vérité comme l'Eglise enseigne la sienne.

Car la vérité de l'État est la Patrie comme la vérité de l'Eglise est Dieu.

Pour qui, alors, considère avec Socrate qu'il est citoyen du monde, avec Montesquieu qu'il n'est français que par hasard, avec Lamartine que la fraternité n'a pas de frontières et avec Borges que l'idée de nation et de frontières est une absurdité, l'imposition du dogme, Patrie ou Dieu, est une atteinte à la neutralité, une atteinte à la personne au sens kantien du terme exprimé dans l'une de ses formulation de l'impératif catégorique :

« Agis de manière à traiter l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne des autres, toujours en même temps comme une fin en soi et jamais simplement comme un moyen. »

Quand l'État impose le dogme de la patrie à l'humanité, qui plus est à des enfants, il ne traite pas ces derniers comme une fin en soi mais comme le moyen d'assurer sa propre pérennité et celle du fonctionnement social auquel il préside. Telle est la raison pour laquelle orner la classe de drapeaux (ou de crucifix) est une atteinte intolérable à la personne de l'enfant.

N'est-on pas alors en droit de s'interroger sur ce que serait une école sans dogme qu'il soit politique, religieux ou pédagogique, ce dernier s'exprimant sous la forme de l'immuable « je parle, tu écoutes et tu restitues ».

On trouve la réponse à si pertinente question tout au long de l'histoire de l'éducation exprimée par des pédagogues qui n'ont pas honte de ce mot et résumée magistralement dans le dictionnaire pédagogique par une apostrophe aux « libéraux » d'antan qui vaut encore pour les nôtres :

« Soyez libéral pour tout de bon : faites de la neutralité, mais vraie et complète. Soyez assez neutres pour respecter le droit de l'enfant à penser sans vous! »

Nestor Romero